Dernière modification : 25 octobre 2024.

www.entreprises-coloniales.fr

L'HÔPITAL-AMBULANCE DE TOURANE

CHRONIQUE LOCALE (L'Avenir du Tonkin, 1er août 1896, p. 2, col. 3)

M. le capitaine Gosselin, récemment nommé commissaire du gouvernement au Laos, a fait à Hué une chute de cheval assez grave ; il a dû être hospitalisé à Tourane.

Tourane (*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1905)

À la suite d'un appel d'offres, fait en août 1904, deux maisons de commerce de Tourane, l'Omnium français* [de Saïgon] et Escande*, furent déclarés adjudicataires de diverses fournitures à effectuer à l'hôpital de Tourane pendant les années 1905 et 1906. Des marchés furent passés entre le service administratif militaire et les adjudicataires à la date du 25 août 1904.

Ces marchés ont été approuvés par M. le gouverneur général le 22 novembre et notifiés aux intéressés le 10 décembre 1904.

Dans cette notification, l'administration les mettait en demeure de faire enregistrer ces contrats et de verser au Trésor les cautionnements définitifs afférents à ces marchés.

Les denrées à fournir devant provenir de la Métropole, il leur restait ainsi quatorze jours pour être en mesure de satisfaire à leurs engagements. Mais, adjudicataires provisoires depuis le 23 août, ces maisons n'avaient pas attendu la notification de leurs marchés pour s'approvisionner.

Or, depuis ce moment, les adjudicataires n'ont plus entendu parler de rien. Aujourd'hui encore, ils n'ont reçu aucune commande, bien que les marchés dussent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1905, et les marchandises qu'ils s'étaient procurées pour satisfaire à leurs engagements, leur restent pour compte.

L'Administration n'a même pas pris la peine de faire savoir aux intéressés qu'elle n'avait pas l'intention de mettre ces marchés en vigueur. Les cautionnements restent versés dans les caisse du Trésor, ou ils dorment sans aucun profit pour leurs propriétaires depuis le mois d'août 1904.

Le délégué du service administratif, auquel ces maisons se sont adressées pour savoir ce que sont devenus leurs marchés, déclare ne rien savoir et n'avoir reçu aucune instruction à ce sujet.

Ces négociants ont demandé alors que leur cautionnement leur soit restitué avec les intérêts acquis depuis la date du versement et que le préjudice causé soit réparé.

Cette réclamation nous semble des plus légitimes.

M. le résident supérieur de l'Annam et M. le gouverneur général ont été saisis de cette question.

LA VIE INDOCHINOISE (Les Annales coloniales, 6 mars 1913)

L'hôpital secondaire de Tourane est transformé en ambulance, laquelle sera rattachée administrativement à l'hôpital ordinaire de Haïphong ainsi que l'ambulance de Fort-Bayard.

.....

TOURANE (L'Avenir du Tonkin, 16 octobre 1913)

Service médical. — Dans le numéro de « L'Avenir du Tonkin », portant la date du 2 octobre, dont je n'ai eu connaissance qu'aujourd'hui, 10, M. le docteur Tanvet veut rectifier l'information parue le 18 septembre sous le titre « Service médical » où je répétais qu'un seul médecin ne saurait suffire pour assurer les nombreux services de Tourane.

Citant des faits, qui me paraissaient devoir appuyer ma thèse, je disais : « que plusieurs malades — de Tourane et des provinces voisines — vont se faire soigner à Hué et que. sur les trois Européennes qui étaient hospitalisées, ici, pour y faire leurs couches, deux ont eu leur enfant sans l'assistance du médecin ».

A cela le docteur Tanvet répond :

- 1°) « Si quelques Européennes, dont une dans un état intéressant, si surtout des enfants et des Européens ont dû aller se faire hospitaliser à Hué... c'est simplement faute de place à l'hôpital de Tourane ».
- 2°) « Aucun accouchement n'a lieu à l'hôpital de Tourane sans que le médecin ne se dérange et ne soit présent ».

Comme j'ai pour principe de ne citer des faits que lorsque je suis certain de leur origine, je confirme :

a) Que je connais plusieurs personnes, de Tourane, qui sont, depuis qu'il n'y a ici qu'un seul médecin, allées à Hué, les unes pour y consulter des docteurs, d'autres pour s'y faire indiquer un régime à suivre et d'autres, enfin, pour s'y faire soigner sans être hospitalisées.

Ce ne sont probablement pas les mêmes que celles dont parle le docteur Tanvet : ce qui ne vient pas en atténuation du mal que je signale.

b) Premier cas — La veille du jour ou M. Pourpe devait arriver à Tourane, entre six et sept heures du soir, devant plusieurs personnes, un monsieur sortant de l'hôpital, tout heureux, dit : « Je suis papa d'un gros garçon ; le médecin n'était pas là pour le recevoir, mais mon fils est bien venu tout de même. »

Deuxième cas. — Il y a quelques semaines, vers cinq heures du soir, devant moi, au milieu d'un groupe de personnes, une dame déclara : « Je sors de l'hôpital. M^{me} X y a accouché d'une petite fille. Le médecin n'est arrivé qu'à la fin, juste au moment où son intervention devenait indispensable ». Puis, elle ajouta : « Ce soir, la malade souffre de fortes coliques, elle a fait demander le médecin et on lui a répondu que, le docteur étant, lui-même, fatigué. il n'y aurait pas de contrevisite. Il est regrettable que nous n'avons qu'un médecin. »

En outre, depuis, pour opérer M. Veysset, le scalpé rescapé des mines de Bong-Mieu*, l'unique docteur que nous possédons eut l'assistance du médecin de Faifoo; ce qui démontre, une fois de plus, qu'un seul praticien ne suffit pas, dans tous les cas, pour assurer tous les services de Tourane.

C'est là la seule chose que je me sois attaché à démontrer, sans toucher en rien à M. Tanvet qui, j'en suis persuadé, fait tout ce qu'il peut. Son intervention a donc, d'autant plus lieu de me surprendre qu'il n'a jamais été personnellement visé et que sa

prétendue rectification ne rectifie rien du tout de ce que j'ai avancé, au contraire, puisque, outre l'insuffisance actuelle du service médical au point de vue personnel — qui me parait suffisamment démontrée par les faits —, il me force à constater qu'il y a insuffisance de locaux pour loger les malades du ressort de Tourane ; ce qui n'a rien de rassurant.

El je termine en répétant, une fois de plus : un seul médecin, quel qu'il soit, ne saurait suffire pour assurer, de façon normale, le service sanitaire de Tourane ; attendrat-on, pour nous en envoyer un deuxième, qu'il y ait eu accident à déplorer ?

* *

Et maintenant puisque M. Tanvet insiste et demande que nous publions intégralement sa lettre du 28 septembre dont nous n'avions donné qu'un extrait parce que nous la pensions écrite dans un moment de passion, la voici dans toute sa beauté. Nos lecteurs verront de quel côté sont la modération et la courtoisie.

Tourane, 28 septembre 1913.

- « Monsieur,
- « Usant du droit de réponse, je vous prie de vouloir bien insérer à la rubrique Tourane les rectifications suivantes au sujet d'un article paru le 18 septembre dans votre journal.

SI quelques Européennes, dont une dans un état intéressant, si surtout des enfants et des Européens ont dû aller se faire hospitaliser à Hué, ce n'est pas par suite du départ de tel ou tel grand accoucheur, mais simplement faute de place à l'hôpital de Tourane.

D'autre part, je ne puis tolérer qu'un plumitif d'occasion se permette, sous le couvert de l'anonymat surtout, de me faire la leçon et de m'apprendre mes devoirs professionnels. Que votre correspondant sache qu'aucun accouchement n'a lieu à l'hôpital de Tourane sans que le médecin ne se dérange et ne soit présent.

Défaut d'information ou mauvaise foi, peu importe, ce que je tiens à faire savoir à votre marchand de canards, c'est que je le prie de cesser de s'occuper de mon hôpital. Je serais très heureux qu'il se fasse connaître, à seule fin. pour employer une de ses élégantes formules, que je puisse l'en prier directement et l'y obliger le cas échéant.

Vous auriez vous-même intérêt dorénavant à n'accepter sa prose qu'avec la plus grande circonspection. Je me verrais forcé, dans le cas où des insinuations ou des allégations du même genre seraient accueillies de nouveau dans votre journal, de m'adresser aux tribunaux pour poursuivre leur auteur ou votre gérant responsable.

Veuillez agréer. Monsieur, mes salutations.

Docteur Tanvet

TOURANE (L'Avenir du Tonkin, 20 octobre 1913)

Mort du mineur Veysset. — Le rescapé de l'éboulement des mines d'or de Bong-Mieu n'a pu sur vivre à ses blessures ; après des alternatives d'espoir et de doute, il est mort à l'hôpital de Tourane, le 12 octobre, à 9 h du soir.

.....

TOURANE (*L'Avenir du Tonkin*, 2 décembre 1932)

Ceux qui parlent. — Par le *Grandidier*, nous ont quitté madame et le docteur Coléno, médecin-chef de l'hôpital indigène. Madame et le docteur rentrent en France passer un congé bien gagné.

Nous leur adressons nos vœux de bon voyage et de bon séjour là-bas.

Nous quitte également par le même courrier M^{me} V^{ve} Affonço qui accompagne la dépouille mortelle du regretté greffier notaire de Tourane, à destination de Marseille.

Et à destination de Saïgon, M^{me} et le docteur Marriq, médecin à l'hôpital de Hué, avec leurs deux enfants.
